



# A.FR.AV

## Association FRancophonie AVenir

Objet : Protestation pour non respect de ma langue à  
l'aéroport de Montpellier par la société Air France.

Lettre recommandée avec accusé de réception  
n° 1A 061 234 4159 1

Lettre ouverte

Conseil Régional du Languedoc-Roussillon  
M. Robert Navarro, 1<sup>er</sup> Vice-président  
Hôtel de Région  
201 avenue de Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2

Manduel, le 12 septembre 2011

Monsieur le Sénateur, M. Robert Navarro,  
Monsieur, le 1<sup>er</sup> Vice-président de la Région,

Puisque j'ai eu l'occasion de constater dans la revue  
« L'accent du Sud » de ce mois de septembre que vous  
défendez les langues régionales et que vous vous inté-  
ressez donc aux problèmes linguistiques, je me permets  
de vous adresser cette lettre qui va vous montrer que j'ai  
été bafoué dans ma langue. J'espère, ce faisant, que  
vous voudrez bien intervenir pour que de pareilles  
choses ne se reproduisent plus.

### Voici les faits :

Vendredi 2 septembre 2011, je me rends à l'aéroport  
de Montpellier pour aller y acheter un billet d'avion pour  
Caen. Je vais au guichet d'Air France, une hôtesse me  
renseigne et, in fine, j'achète mon billet d'avion.  
L'hôtesse me donne alors un récépissé d'embarquement  
intitulé "Electronic ticket passenger itinerary receipt",  
faut-il le dire, ce document est tout en anglais (voir, la  
copie ci-contre et la photocopie en annexe).

**Ainsi, comme on peut le constater, un Français  
qui achète un billet d'avion dans un aéroport  
français (Montpellier), pour une destination française  
(Caen), à une société française (Air France), se voit  
remettre un reçu d'embarquement en anglais.  
N'y a-t-il pas là de quoi pousser un grand cri  
d'indignation ?**

.../...

Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)  
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel  
Site inter-réseau : <http://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : [afrav@aliceadsl.fr](mailto:afrav@aliceadsl.fr)

Au-delà du fait qu'il n'est ni commercial ni poli de la part d'Air France de mépriser ainsi la langue de ses clients français, francophones ou francophiles, cette façon de faire est illégale, puisque selon la loi n°94-665, dite loi Toubon, tout cela est contraire :

— à son article 1<sup>er</sup> qui dit :

**Art 1er.**

Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France.  
Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges **et des services publics.**

— à son article 2 qui dit :

**Art. 2.**

Dans la désignation, l'offre, **la présentation**, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, **l'emploi de la langue française est obligatoire.** (...)

J'ai constaté également, en visitant l'aéroport, que toute la signalétique était en bilingue français-anglais, comme si notre pays était sous protectorat anglo-américain. Je ne pense pas que, par réciprocité, il y ait du bilinguisme anglais-français dans les aéroports britanniques ou étatsuniens, par contre, je sais qu'il y a du français dans les aéroports du Maghreb. Ce faisant, ne pourrait-on pas, par réciprocité, et pour rendre la politesse à ces pays qui, du fait d'employer notre langue, participent à lui conserver son rang de langue internationale, adopter un affichage trilingue français-anglais-arabe dans les aéroports de Midi où il y a, qui plus est, un fort trafic de passagers arabophones ? **Ainsi d'une pierre deux coups, par l'arabe nous remercierions les pays du Maghreb d'utiliser le français chez eux et nous ferions contrepoids à la toute puissance de l'anglais impérialiste chez nous.**

En espérant que vous voudrez bien intervenir auprès d'Air France pour que cette société respecte la loi linguistique de notre pays et, par delà, ses clients francophones, en espérant aussi que vous voudrez bien vous pencher sur l'idée que je lance d'un affichage trilingue dans les aéroports du Midi, et, en profitant de cette lettre pour remercier M. Christian Bourquin, Président de la Région Languedoc-Roussillon qui a fait enlever l'affreux et illicite « MADE IN » de la campagne publicitaire des produits **FAITS en Languedoc-Roussillon**, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président de la Région, en l'assurance de toute ma considération.

**Régis Ravat,**

**Président de l'A.FR.AV.**

P.-S. : Merci de bien vouloir intervenir également pour que soient déclarées illicites les dénominations anglaises du futur *Nailloux fashion village*, du *Toulouse school of economics (TSE)*, etc., notre identité régionale, latine et francophone est vraiment menacée de mort.

Pièce jointe : photocopie de l' "Electronic ticket passenger itinerary receipt"

Copies : à M. Christian Bourquin, Président de la Région Languedoc-Roussillon,

À M. Marcel Mateu, Conseiller régional délégué aux langues et culturelles régionales,

à M. Roland Courteau, sénateur de l'Aude, défenseur de notre patrimoine linguistique,

à M. Cyril Reboul, Président du directoire de l'Aéroport de Montpellier.